Envoyé en préfecture le 15/11/2024
Reçu en préfecture le 15/11/2024
Publié le
ID : 081-218101053-20241115-2024_033D-AU

VILLE DE Graulhet

N°2024/033

DÉCISION

Objet : Consultation relative à l'étude juridico financière de la scission ou de l'évolution de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet- Attribution de marché.

LE MAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22,

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L2123-1, R2123-1 à R2123-8,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2020/028 du 27 juillet 2020 relative à la délégation de missions du Conseil municipal au Maire,

Vu le dossier de consultation relative à la Mission d'étude juridico financière de la scission ou de l'évolution de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet

Considérant l'étude de l'offre du groupement conjoint CALIA CONSEIL SAS et ITINERAIRES AVOCATS CADOZ LACROIX selon les critères définis dans le règlement de consultation,

Considérant la régularité de l'offre et qu'elle remplit les critères techniques et de budget prévu par la collectivité,

DÉCIDE

ARTICLE 1er : D'attribuer le marché public relatif à l'étude juridico financière de la scission ou de l'évolution de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet pour un montant total de 26 650 € HT (31 980 € TTC) au groupement conjoint CALIA CONSEIL SAS et ITINERAIRES AVOCATS CADOZ LACROIX

ARTICLE 2 : « La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV BP 7007 - 31068 Toulouse Cédex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr ».

ARTICLE 3 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil Municipal conformément aux dispositions du dernier alinéas de l'article L2122-23 du code général des collectivités territoriales.

GRAULHET, le 15 novembre 2024

LE MAIRE, Blaise AZNAR

MAIRIE DE GRAULHET GRAULHET TARN